

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1401

présenté par
M. Taché

ARTICLE 32

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel »

les mots :

« à ces organisations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.